

# **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

## **DU LUNDI 12 MARS A 18 HEURES**

**Date de convocation :** L'an **deux mil dix-huit**, le douze mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de HAUTEVILLE-LÈS-DIJON, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la

**Date d'affichage :** présidence de Monsieur Jacques de LOISY, Maire.

05/03/2018

| <b>Nombre de membres</b> |                      |                     |
|--------------------------|----------------------|---------------------|
| <b>En exercice : 15</b>  | <b>Présents : 11</b> | <b>Votants : 15</b> |

Etaient présents : Mme Evelyne GHIRARDI ; M. Bertrand FRANET ; M. Eric ROBERT ; M. Jean-Pierre GAUTHIER ; M. Noël BERNARD ; M. Alain SILVESTRE ; Mme Laurence PARISSÉ ; M. Thierry LE BAIL, Mme Véronique SIROUX et M. François-Xavier RONNET

Excusés : Mme Nadeige LHOMME a donné pouvoir à M. Noël BERNARD ; Mme Corinne LE DISSEZ a donné pouvoir à Mme Véronique SIROUX ; Mme Brigitte RUDE a donné pouvoir à M. Jean-Pierre GAUTHIER ; Mme Dominique FAIVRE a donné pouvoir à Mme Evelyne GHIRARDI

Secrétaire de séance : Mme Evelyne GHIRARDI est nommée secrétaire de séance

### **05/2018 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU FORT (3.3).**

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal d'une demande de renouvellement d'utilisation du Fort d'Hauteville-lès-Dijon à titre gracieux par le centre de Formation des CRS de Plombières-lès-Dijon pour une durée d'un an.

Le Maire propose la signature d'une nouvelle convention entre la Direction Zonale des CRS EST et la commune pour valider cette mise à disposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

**ACCEPTE** la mise à disposition du Fort d'Hauteville-lès-Dijon à titre gracieux au centre de Formation des CRS de Plombières-lès-Dijon, pour une durée d'un an à compter du 13 mars 2018 ;

**AUTORISE** le Maire à signer la convention relative à l'utilisation du fort d'Hauteville-lès-Dijon avec la Direction Zonale des CRS EST.